

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 MARS 2009

L'an deux mille neuf et le 18 mars à 19 h 00 le Conseil Communautaire légalement convoqué le 11 mars 2009, s'est réuni dans la Salle des fêtes de RECQUES SUR HEM sous la Présidence de Mr Yves BEUGNET, Président de la Communauté de Communes de la Région d'AUDRUICQ.

ETAIENT PRESENTS :

- ✦ Mesdames Brigitte MOUILLE, Monique ROBILLART, Clotilde BEAUFILS
- ✦ Messieurs Frédéric COPPIN, André LOTOI, Franck DUTERTRE, Jean BOIDIN, Michel COLIN, Jacques CUGNY, François DAULLE, Olivier MAJEWICZ, Guy VERMERSCH, Pierre CATO, Stéphane DEBRUYNE, José RIVAS, Yves BEUGNET, Hugues DURIEZ, Jean-Paul SPECQ, Christian PETTE, Daniel PIQUET, Yves ENGRAND, Henri VARLET, Claude BOCQUELET, Lucien VANBOSEL, Jean-Marie COURBOT, Dominique POURRE, Daniel TACQUET, Daniel DURIEZ, Julien PRUVOT.

ETAIENT EXCUSES :

- ✦ *Mesdames Nicole CHEVALIER, Catherine BOURGOIS, Carole DUYTSCHÉ qui avaient respectivement donné pouvoir à Monsieur Frédéric COPPIN, Madame Brigitte MOUILLE, Monsieur Yves BEUGNET*
- ✦ *Messieurs Christian VANGREVELYNGHE, Patrick WAY, Yves DELPLACE, Daniel DENOLF qui avaient respectivement donné pouvoir à Monsieur Jean BOIDIN, Monsieur François DAULLE, Madame Clotilde BEAUFILS, Monsieur Henri VARLET*

ETAIENT ABSENTS : *Messieurs Olivier PLANQUE, Maurice BUTOR, Gérard VERQUERE, Jean VASSEUR*

SECRETAIRE DE SEANCE : *Monsieur Christian PETTE*

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 JANVIER 2009

Le Compte rendu du Conseil Communautaire du 15 janvier 2009 est adopté à l'unanimité.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le Conseil Communautaire propose, conformément à l'avis du Bureau Communautaire réuni le 10 mars 2009, dans le cadre du débat d'Orientations Budgétaires du Budget Principal :

- *de maintenir les taux d'imposition qui ont été inchangés depuis 2001*
- *de reprendre, par anticipation, les résultats de l'exercice 2008*

- *d'affecter l'excédent de fonctionnement 2008 d'un montant de 48 477.27 € à la section fonctionnement*
- *d'inscrire en dépenses imprévues environ 148 000 € qui permettront éventuellement de réaliser de nouvelles opérations au cours de l'exercice budgétaire 2009(sachant que l'utilisation de ces crédits nécessite préalablement une décision budgétaire modificative.*
- *d'affecter la réserve d'investissement en dépenses à l'article 2313 dans le cadre de la construction de la Maison du Territoire , des Services et des Initiatives Locales*

LUTTE CHIMIQUE CONTRE LA PROLIFERATION DU RAT MUSQUE : SUBVENTION

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'accorder une aide supplémentaire de 3 663 euro au GIDON de la Région d'Audruicq afin de lui permettre de régler la totalité de l'acquisition et de la préparation des racines empoisonnées.

OPERATION DICTIONNAIRES

Depuis 11 ans, la Communauté de Communes de la Région d'AUDRUICQ alloue à chaque élève passant en sixième un dictionnaire de langue.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 10 mars 2009, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de renouveler cette opération.

ABANDON DE LA CONVENTION ENTRE LA CCRA ET L'URACEN (UNION REGIONALE DES ASSOCIATIONS CULTURELLES ET EDUCATIVES DU NORD-PAS-DE-CALAIS

- *Depuis plusieurs années, la CCRA a passé avec l'URACEN une convention qui a pour principal objet de soutenir le développement de la vie associative sur le territoire de la communauté de communes de la Région d'Audruicq, par la mise en œuvre d'actions d'informations de proximité sur des questions juridiques, comptables...*

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 10 mars 2009, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de ne pas renouveler cette convention.

LICENCE D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 10 mars 2009, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à engager les démarches nécessaires pour l'obtention de cette licence.

COMMISSION « MER ET LITTORAL » DU SYNDICAT MIXTE DE LA COTE D'OPALE

Monsieur le Président informe l'Assemblée que le Syndicat Mixte de la Côte d'Opale a fait part à la Communauté de Communes de son intention de créer une nouvelle Commission de travail intitulée « Mer et Littoral ».

Monsieur Guy VERMERSCH est élu , à l'unanimité, pour représenter la Communauté de Communes de la Région d'AUDRUICQ au sein de la Commission « Mer et Littoral » du Syndicat Mixte de la Côte d'Opale.

DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS AU SEIN DE CALAIS PROMOTION

A l'occasion de sa réunion en date du 15 janvier 2009, le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement sur l'adhésion de la CCRA à CALAIS PROMOTION ;

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de confirmer son adhésion à CALAIS PROMOTION

Madame Nicole CHEVALIER et Monsieur Stéphane DEBRUYNE sont élus , à l'unanimité, pour représenter la Communauté de Communes de la Région d'AUDRUICQ au sein de l'Assemblée Générale de CALAIS PROMOTION

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DE LA CLI DE GRAVELINES

- *Le décret du 12 mars 2008 stipule qu'une région, un département , une commune ou un groupement de collectivités territoriales est regardé comme intéressé par une installation nucléaire de base si une partie de son territoire est située à moins de cinq kilomètres du périmètre de cette installation ou si le plan particulier d'intervention relatif à cette installation est applicable dans tout ou partie de cette collectivité ou de ce groupement*

- *Il ressort de ces dispositions que la Communauté de Communes de la Région d'AUDRUICQ doit être regardée comme « intéressée » par le Centre de Production Nucléaire de GRAVELINES*
- *A ce titre, elle dispose d'un représentant au sein de la CLI de GRAVELINES*

Monsieur Yves BEUGNET est élu, à l'unanimité, pour représenter la Communauté de Communes de la Région d'AUDRUICQ au sein de la Commission Locale d'Information de GRAVELINES.

Christian PETTE,

Yves BEUGNET ,

Secrétaire de Séance

Président de la Communauté

De Communes de la Région

d'AUDRUICQ